

No : R-3924-2015

GAZIFÈRE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après « Gazifère »)

AFFIDAVIT

(Article 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

Je, soussigné, **Sylvain Groulx**, faisant affaires au 706 boul. Gréber en les ville et district de Gatineau, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, ventes et efficacité énergétique chez Gazifère;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

| Cote Gazifère | Cote Régie | Questions DDR |
|-------------------|------------|--|
| GI-21, Document 1 | B-0111 | |
| GI-21, Document 3 | B-0112 | |
| GI-22, Document 1 | B-0362 | 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1 à 1.2.3, 1.3, 1.4, 2.1 à 2.8, 2.10, 2.11 à 2.13, 3.1 à 3.15, 4.1 à 4.4 |
| GI-42, Document 1 | B-0272 | 3.1a), 3.1b), 3.8a) et 3.8b) |

3. Je n'ai pas d'amendements ou de corrections à apporter à ces pièces ainsi qu'aux réponses aux demandes de renseignements mentionnées au paragraphe 2 du présent affidavit;
4. J'adopte ces pièces ou les réponses qu'elles contiennent mentionnées au paragraphe 2 du présent affidavit comme étant ma preuve écrite dans le présent dossier.

ET J'AI SIGNÉ :



Sylvain Groulx

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Gatineau, ce 30 jour de octobre, 2015



Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec

#103997